



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 20 janvier 2025

Le Lundi 20 janvier deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 15 janvier 2025
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Francine Van Herenthals, Edith Glasse, Régis Rocquet, Mehdi Hamida, Charles Autreaux, Stéphanie Moreaux, Jean-Marie Lalou.

Absents excusés : Hélène Delcroix (procuration donnée à Anthony Vienne), Marc Houzet (procuration donnée à Didier Debrabant), Thierry Guyonnet.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2024,
- 2) Délibération CDD d'une durée hebdomadaire de 10 H,
- 3) Délibération pour l'apurement du déficit lié à un déficit sur opération de gestion,
- 4) Délibération pour la participation employeur pour le risque prévoyance des agents de la collectivité,
- 5) Délibération pour livrer les concessionnaires aux abords du béguinage,
- 6) Attribution d'un nom à l'école,
- 7) Point sur les travaux en cours,
- 8) Organisation de la cérémonie des vœux,
- 9) Avancement du bulletin municipal,
- 10) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2024,

Didier Debrabant, maire, propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 août 2024.

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

2) Délibération CDD d'une durée hebdomadaire de 10 H,

Didier Debrabant, maire, expose que pour assurer les services de surveillance de la cantine et le nettoyage des locaux, nous avons besoin de prolonger le contrat à durée déterminée actuel pour une durée hebdomadaire de 10 heures. Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition.

Résultat du vote : 13 voix pour.

3) Délibération pour l'apurement du déficit lié à un déficit sur opération de gestion,

Didier Debrabant, maire, expose que suite aux difficultés que nous avons rencontré pour l'encaissement des recettes liées aux tickets de cantine, Monsieur le Receveur des Finances publiques (Perception du Quesnoy) nous demande de délibérer sur l'apurement du déficit pour un montant de 30 645,52 euros représentant le montant estimé du préjudice. Le conseil municipal se questionne sur la façon dont ce chiffrage a été réalisé par les services de la perception.

Résultat du vote : 10 voix pour, 3 abstentions.

4) Délibération pour la participation employeur pour le risque prévoyance des agents de la collectivité,

Didier Debrabant, maire, sollicite le vote du conseil municipal pour acter la prise en charge de la participation employeur (charge obligatoire) pour couvrir le risque prévoyance des agents de la

commune de Jolimetz. Risque prévoyance : à savoir 7 euros par agent et par mois (prenant effet en mars 2025).

Résultat du vote : 13 voix pour.

5) Délibération pour livrer les concessionnaires aux abords du béguinage,

Didier Debrabant, maire, expose que nous avons confié le terrain (ancien terrain de foot) à la foncière Chenelet (bail emphytéotique de 99 ans) avec l'objectif de réaliser 8 logements à destination des seniors du village. Une réunion s'est tenue en mairie : la foncière Chenelet n'étant pas en capacité de nous livrer une date pour le lancement du chantier : la délibération est reportée.

Résultat du vote : Délibération reportée.

6) Attribution d'un nom à l'école,

Didier Debrabant, maire, propose qu'un nom soit donné à notre école. La proposition « L'école des cerisiers » est soumise au vote du conseil. Monsieur le Maire propose qu'un sous-titre puisse honorer deux personnalités du village. Un débat a lieu pour valider cette proposition. Le nom de l'école proposé est « école des cerisiers » sans sous-titre.

Résultat du vote : 9 voix pour, 4 voix contre.

7) Point sur les travaux en cours,

Didier Debrabant, maire, expose que nous avons réceptionné la tranche 1 (gros œuvre) pour la maison du sabotier. Pour les travaux de transition énergétique, après les vacances de février les travaux d'aménagement de deux classes situées à l'étage de l'ancienne mairie seront terminés. Nous pourrions ainsi mettre à disposition de la musique, de la garderie et de la mairie les deux salles occupées temporairement par des classes.

8) Organisation de la cérémonie des vœux,

La cérémonie des vœux sera reconduite sur les principes habituels. Installation samedi matin à partir 9 heures.

9) Avancement du bulletin municipal,

Noël Delleaux présente l'état d'avancement du bulletin municipal. Il sera finalisé pendant les vacances de février.

10) Questions diverses et tour de table.

Informations de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire, prévoit la révision du changement du contrat du photocopieur en raison des augmentations imposées.

Anthony Vienne : annonce l'arrivée des agendas culture et la distribution prochaine – le spectacle autour des textes de Raymond Devos est annoncé pour la ducasse, le vendredi 20 juin.

Fin du conseil à 21 h 30



Le Maire de JOLIMETZ, Didier DEBRABANT